

MEMOIRES DE MAITRISE

1°) L'Outre-Rhône au X^{IV}e Siècle. Recherche sur les campagnes du Bas-Dauphiné proches de Lyon.

Le 21 décembre 1971, M. Jean Paul SERRES a soutenu son mémoire de maîtrise devant un Jury composé de M. FEDOU et de Mme LORCIN. Le jury s'est plu à souligner l'intérêt et la valeur du travail présenté, fruit de recherches approfondies et d'une longue maturation. La référence presque continue à des sources le plus souvent inédites en garantit la solidité et l'originalité, sans nuire à un effort méritoire de synthèse. L'auteur a brossé un vivant et très utile tableau de la société rurale et a remarquablement montré les liens unissant non seulement ville et campagne, mais deux régions - Lyonnais et Bas-Dauphiné - que les historiens ont, longtemps, trop séparées dans leurs enquêtes : le mémoire de M. GRUET sur Béchevelin à la fin du Moyen-Age (1) et des travaux récents concernant l'époque moderne en fournissent d'autres preuves. Les qualités de l'ouvrage de M. SERRES lui ont mérité la mention Très Bien et les félicitations du Jury.

L'intérêt porté à l'histoire du Bas-Dauphiné, et à celle des cam

(1) Voir le Bulletin 1972, n° 1, p. 16-20.

pagnes médiévales, le sentiment que des investigations sur celles de la rive d'Empire - que les documents lyonnais nomment l'*Ultra Rhodanum* - n'étaient pas inutiles à la connaissance du passé de Lyon, tels sont les motifs qui m'ont incité à entreprendre ce travail (2). La densité des documents éclairant la vie de cette contrée au XIV^e siècle, s'est avérée suffisante. Leur exploitation ne nous a pas déçu. Les fonds ecclésiastiques des Archives départementales du Rhône, (série G et H), conservent bon nombre de terriers, testaments, actes de vente, de donation, baux en emphytéose, riches en renseignements sur les seigneuries foncières des Eglises et des couvents lyonnais. Ces documents ne sont pas aptes à mettre en valeur tous les aspects de la vie des campagnes d'Outre-Rhône. Les sources d'origine laïque font totalement défaut. La connaissance, d'ailleurs très fragmentaire, des seigneuries laïques n'est possible qu'à travers les sources ecclésiastiques. On n'en a trace que lorsque leur maître les a vendues sous la pression des dettes. Et il faut se garder d'exagérer cette tendance qui pouvait être compensée de bien des façons.

Si les terriers permettent de connaître en détail les censives, en revanche ils ne sont d'aucun secours dans la description des réserves et des granges seigneuriales. Au passage, nous signalerons le grand nombre de granges dans cette partie ouest du pays de Velin, comme en attestent les textes et la toponymie. Mais l'intérêt des terriers, rédigés en un court laps de temps, s'accroît s'ils sont modifiés par ratures ou additions et encore plus s'ils se succèdent dans le temps. Nous avons eu la chance de retrouver les terriers d'une même censive, rédigés avant et après les années 1348-1361 et de pouvoir en tirer de précieux renseignements sur les effets des guerres et des épidémies. Certes, une réserve importante s'impose. Nous ne sommes jamais sûr que les redevances inscrites sur le parchemin aient été réellement perçues par le seigneur, d'autant plus que nous étudions une époque d'instabilité. Les comptes seigneuriaux font malheureusement défaut. Mais les informations que contiennent les terriers sur l'exploitation paysanne, bien qu'incomplètes ne

sont pas négligeables, surtout si elles rejoignent celles que les testaments ont consignées.

I - La Terre et ses maîtres.

1) Le pays, à l'orée des difficultés du XIV^e siècle est fortement humanisé. Les paysans exploitent tous les terroirs. La toponymie est fixée. A ce sujet, il convient de mentionner le nombre des toponymes formés avec le mot tâche. La redevance a suffi à individualiser nettement certains terroirs. Les éléments nous ont manqué pour dater leur mise en place. Ce n'est pas dans les médiocres aptitudes naturelles des terroirs de ces paroisses qu'il faut chercher les raisons de leur peuplement. Les prés, les brotteaux et les bois de la plaine du Rhône offraient quand même des conditions favorables à l'élevage, activité importante des ruraux, en ces lieux. Les causes de la forte densité de peuplement se trouvent dans la présence de Lyon, avec ses grandes seigneuries ecclésiastiques accueillant les hommes sur leurs terres, les courants d'échange qu'elle suscitait, l'attrait qu'elle exerçait et le potentiel humain qu'elle représentait. Ces conditions furent aussi des atouts pour résister aux calamités qui les frappèrent.

2) Les épreuves

Des sondages menés à l'aide des terriers permettent de préciser les effets démographiques des épidémies. A titre d'exemple, dans la censive de l'anniversaire de Bron entre 1335 et 1366, sur 46 tenanciers, 27 se sont maintenus, 7 ont été remplacés par leur héritier, 10 nouveaux sont apparus.

(2) (page 65) L'espace géographique couvert correspond aux communes actuelles de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Bron, Décines, Charpieu, Meyzieux, Chassieu, Genas, Saint-Priest, Vénissieux, Feyzin, Saint-Fons.

Ici, la stabilité est certaine. Les effets de la Peste Noire ont varié d'un village à l'autre, d'une censive à l'autre. De solides lignages paysans connus avant 1348 gardent toujours des représentants après 1380 : il ne faut donc pas s'exagérer les méfaits de la Peste Noire. A plusieurs reprises, en revanche, les documents conservent la trace des destructions imputables aux guerres. Une bulle du Pape Clément VI, fait allusion à des dévastations dès 1344, donc bien antérieures à l'époque des tard-venus.

3) La « politique » seigneuriale.

Pendant tout le XIV^e siècle et bien avant 1348, les seigneurs fonciers ecclésiastiques rencontrèrent des difficultés économiques. A la mobilité accrue des tenures, ils répliquèrent par l'établissement périodique de terriers. Ils adaptèrent leur gestion, quitte à faire d'importantes concessions. Dès les premières décennies du siècle, ils transformèrent les tenures à tâche en tenures à cens, - cens en nature généralement. Phénomène paradoxal dans des campagnes encore lourdement chargées d'hommes, que l'on peut expliquer par l'intention d'alléger une gestion devenue trop onéreuse, quand des années de mauvaises récoltes s'étaient déjà produites. La perte de revenus ainsi acceptée n'était pas désastreuse. Contemporaines des années difficiles furent les amodérations de cens, souvent fort désavantageuses pour le maître du sol. Enfin, le lotissement des granges en parcelles albergées en emphytéose sous un cens en nature marqua un retrait du faire-valoir direct. Les décisions de l'abbé d'Ainay illustrent parfaitement cette tendance. Dans le bilan des revenus seigneuriaux, il faut tenir compte du fait que les cens en nature se maintinrent solidement pendant tout le XIV^e siècle, et que le rapport des droits de mutation, souvent égaux à deux années de cens, augmenta en même temps que les changements de tenanciers. Au total, le souci d'adaptation contribua largement à maintenir les censives productives : les biens

vacants ne représentent qu'une faible proportion du total. Mais à eux seuls, les efforts des seigneurs n'auraient pas suffi ; ils rencontrèrent ceux des paysans et bénéficièrent d'avantages importants liés à la présence de la grande ville.

II - Le Monde Paysan.

Malgré la crise morale attestée par la visite pastorale de 1378-79, les paysans épargnés par l'épidémie s'affairèrent à reconstituer des exploitations plus étendues. Pendant le premier tiers du siècle, les forces de fractionnement de l'exploitation paysanne avaient dominé. Profitant des vides creusés par la Peste Noire et ses retours, les rescapés ajoutèrent des parcelles vacantes à leurs anciennes tenures. Le chercheur trouvera dans les paroisses d'Outre-Rhône de bons exemples de « rassembleurs de terre », aiguillonnés par le désir de mieux vivre et de s'élever dans la hiérarchie sociale.

Dans l'étude de la société rurale, il faut attacher un intérêt particulier à ceux que les documents appellent « homme lige ». On en rencontre à plusieurs reprises. L'unique cas connu de serf à titre personnel et héréditaire date de 1304. La condition de l'homme lige est différente. Il devait prêter serment de fidélité et payait la taille, redevance en argent abonnée, sur tout ou partie de ses biens. Sa servitude était réelle. L'important serait de préciser dans quelle mesure, elle lui imposait une soumission gênante dans la vie quotidienne. Sa fortune n'était pas nécessairement inférieure à celle du tenancier libre.

Au village, mis à part les chevaliers et les damoiseaux, à qui la naissance ou la qualité donnait un rang privilégié, la première place était tenue par ceux qui complétaient l'exploitation du sol, d'une activité commerciale ou notariale. L'influence sociale se manifestait par des largesses à la confrérie de la paroisse, des créances auprès d'autres villageois qui n'avaient pas une

exploitation suffisante pour être à l'abri des prêts à la consommation, et la possession de quelques parcelles réaccensées que le détenteur se plaisait à appeler son *dominium directum*.

III - Lyon et l'Outre-Rhône.

Au cours des années troublées, Lyon attira des hommes venus chercher refuge derrière ses remparts. Il s'en trouva qui s'installèrent sur les tenures vacantes des campagnes voisines, évitant aux seigneurs le déplaisir de voir la friche envahir leur terre. Deux aspects des relations ville-campagne sont mis en évidence par nos sources. D'abord, les échanges commerciaux. L'élevage pratiqué sur les terroirs humides de la plaine du Rhône, fournissait viande et cuir à Lyon. Les testaments des villageois d'Outre-Rhône mentionnent de nombreux objets du commerce urbain. On ne doit pas négliger les échanges se développant autour d'un bourg rural comme Saint-Symphorien d'Ozor, où des villageois de Vénissieux s'étaient installés, associant activité agricole et négoce.

Les investissements des citoyens de Lyon dans les terres d'Empire sont le second aspect qui retient l'attention. Les parcelles tenues par des Lyonnais sont déjà nombreuses, au cours du premier tiers du XIV^e siècle, période où les effets de la prospérité se font encore sentir. Aux causes habituelles : recherche d'investissements sûrs pour l'argent gagné dans l'ouvroir ou la boutique, et d'une source d'approvisionnement proche de la ville ; prolongement de l'entreprise, dans le cas des bouchers par exemple ; plaisir d'avoir une terre à la campagne qu'on a quittée il n'y a pas si longtemps -, ajoutons-en une autre, liée à la situation de Lyon, aux confins du royaume de France et du Dauphiné. Les biens n'étaient pas du ressort de la fiscalité royale mais de celle du Dauphin. La dissimulation fiscale n'était pas impossible. Dans la

seconde moitié du siècle, le choix des Lyonnais se porta particulièrement sur les prés. Certains transformèrent en prés des parcelles labourables. La recherche du profit amenait un élément de dynamisme dans la vie rurale. L'exemple était donné aux ruraux les plus entreprenants. Les seigneurs trouvaient acquéreur pour leurs parcelles vacantes. Bien que plus retors en affaires que les paysans, les citadins offraient l'avantage de verser la redevance dans les greniers lyonnais. La tâche du régisseur était simplifiée.

o

o

o

Notre étude s'est efforcée de montrer les liens économiques étroits qui unissaient Lyon et les terres d'Outre-Rhône. Le sort de ces campagnes était infiniment plus lié à celui de la Cité qu'à celui de la Savoie ou du Dauphiné, dont elles étaient un Ouest lointain. Réagissant bien aux difficultés, elles ne subirent pas un sort catastrophique. Le rôle de la présence lyonnaise, serait-il mis davantage en évidence par des recherches en des lieux plus lointains ? Nous avons senti l'intérêt qu'il y aurait à étendre dans l'espace et dans le temps de tels sondages, et bien souvent les documents le permettent.

J.P. SERRES.

=====